Un an de prison ferme pour l'agresseur de Marine Le Pen

11/10/2008 à 10h06

Hier, vendredi 10 octobre, le tribunal correctionnel de Béthune a condamné l'agresseur de Marine Le Pen dans une autre affaire de violences en réunion.

Le délinquant notoire, présenté à l'époque comme un petit ange par certains médias locaux, avait, le 2 septembre dernier, effectué une dangereuse course poursuite sur l'autoroute entre Arras et Hénin-Beaumont contre un véhicule qui ne roulait pas assez vite à ses yeux. A l'intérieur, un jeune couple sans histoire qui restera traumatisé à vie.

La course poursuite s'est arrêtée en plein centre ville d'Hénin-Beaumont, rue Hénocq, où le voyou, accompagné d'un multirécidiviste qui sortait tout juste de prison, a cerné ses victimes…

Enfermés dans leur véhicule, les victimes ont vu leurs vitres éclatées par l'agresseur de Marine Le Pen qui les a sortis de force de la voiture. Les deux voyous ont, à coup de pied et à coup de poings, tabassé la victime avec une violence et une haine incroyable. Les victimes, qui resteront terrorisées sur place, ne connaissaient même pas leurs bourreaux !

Placé en garde à vue, l'agresseur de Marine Le Pen a ensuite insulté et menacé de mort les policiers.

Le tribunal correctionnel a reconnu coupable le sinistre Héninois et l'a condamné à un an de prison ferme avec maintien en détention. Suite